

POINT D'ASPIRATION DEPORTÉ

Caractéristiques techniques

Lorsqu'il n'est pas possible d'approcher un point d'eau, la mise en communication de celui-ci avec un puits, par une tranchée ou une conduite souterraine, constitue un point d'aspiration déporté.

Une plateforme d'aspiration doit systématiquement être réalisée (voir FT N°10-6).

Le puits doit avoir une profondeur permettant, en tout temps, à la crépine d'aspiration de se trouver à 30 cm au dessous de la nappe d'eau et au minimum à 50 cm du fond. Son volume minimal doit être de 4 m³.

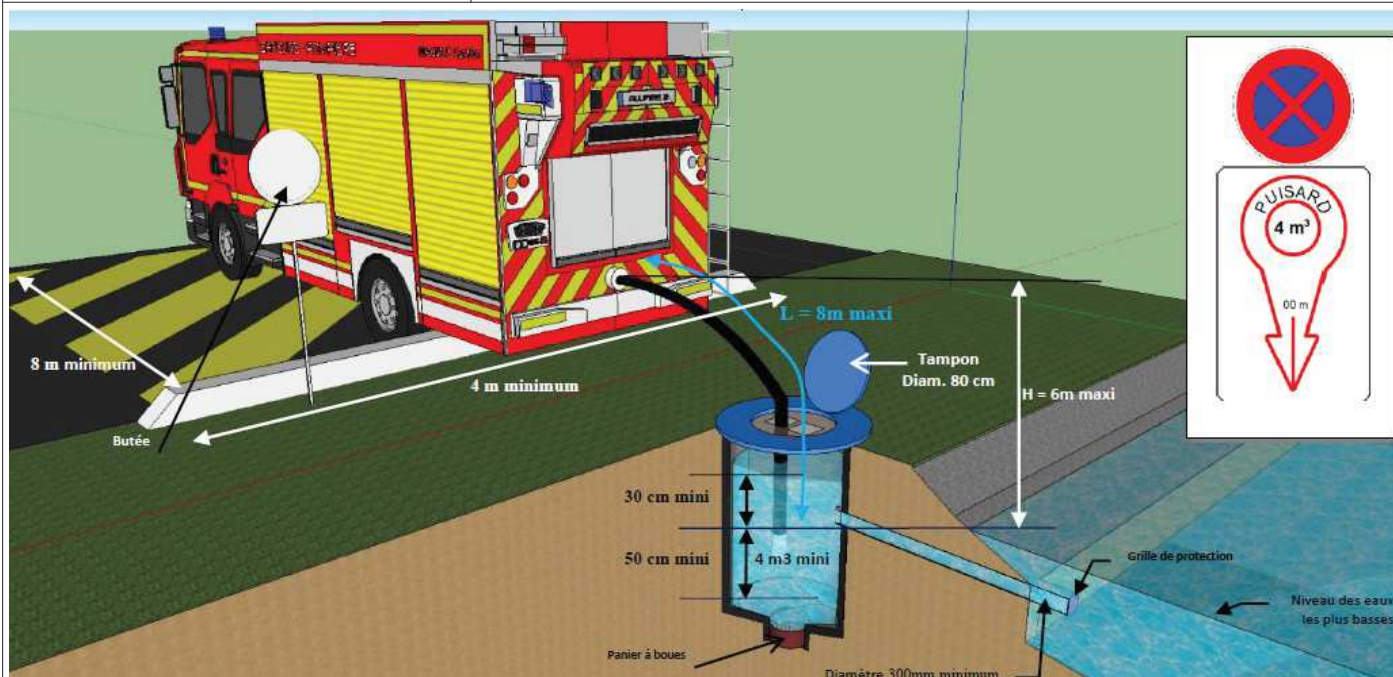
Le puits doit être constamment fermé par un couvercle. Des dispositifs d'obturation doivent être mis en place afin de permettre l'entretien annuel et le nettoyage de puits et de la conduite souterraine. S'il s'agit d'eau particulièrement sablonneuse ou boueuse, une fosse de décantation doit être prévue entre le point d'eau et le point d'aspiration déporté.

Le Puits peut être doté d'une colonne fixe d'aspiration de 100 mm (voir FT N°10-7).

Le puits doit être signalé (voir FT N°10-14).



Implantation



Les photos et croquis de cette fiche ne sont pas contractuels.